

### Tome III - Les services de renseignements tunisiens : quel contrôle ? (pp 61-64)

Le 29 octobre 1984, Ben Ali fut promu secrétaire d'Etat à la Sûreté Nationale<sup>71</sup>. La même année, une réforme du ministère de l'Intérieur fut amorcée<sup>72</sup>, posant ainsi les jalons de ce qui allait constituer la base du système policier de l'ère Ben Ali, qui devint ministre de la Sûreté Nationale le 23 octobre 1985, puis ministre de l'Intérieur le 28 avril 1986.

Le retour de Ben Ali fut l'occasion de quelques règlements de comptes, qui démontrent encore une fois la grande fragilité des postes clés des services de renseignements, soumis à l'arbitraire des changements de décideurs et des batailles personnelles entre clans.

Ainsi, Abdelhamid Skhiri, Directeur des services de renseignements, dits affaires générales, ne se trouva pas uniquement limogé avec le retour de Ben Ali à la Direction générale de la sûreté nationale. Il fut également traduit devant la justice et condamné à cinq ans de prison pour Haute Trahison<sup>73</sup>. Il semblerait que Ben Ali lui en voulait personnellement pour des faits datant des années 1980<sup>74</sup>.

Par ailleurs, quelque mois après la nomination de Ben Ali au poste de ministre de l'Intérieur, au mois de juillet 1986, Mzali fut limogé de ses fonctions de Premier ministre et remplacé par Rachid Sfar. Mzali dut fuir le pays et son gendre, Rifaat Dali, le maître d'œuvre du système d'écoute personnel de Mzali, fut arrêté et torturé. Il fut accusé d'avoir organisé une police privée au service de son beau-père<sup>75</sup>.

Le 2 octobre 1987, Ben Ali cumula les postes de Premier ministre et ministre de l'Intérieur ; celui de secrétaire d'Etat à l'Intérieur disparut pour un temps. Il accèdera à la magistrature suprême le 7 novembre 1987 par un « coup d'Etat médical » contre Bourguiba<sup>76</sup>. Le Colonel Habib Ammar, qui était alors Directeur général de la garde nationale et un de ses principaux soutiens lors du coup d'Etat, fut nommé ministre de l'Intérieur mais il fut limogé une année plus tard en octobre 1988.

---

<sup>71</sup> Annuaire de l'Afrique du Nord, Tome XXIII, 1986, p. 979.

<sup>72</sup> Décret 84-1244 du 20 octobre 1984, portant organisation du Ministère de l'intérieur, JORT n°62 du 26 octobre 1984, pp. 2419-2425.

<sup>73</sup> Condenado por alta traición el antiguo ministro del Interior de Túnez, El País, 17 juin 1984 (outre Abdelhamid Skhiri, furent également condamnés Driss Guiga, ministre de l'Intérieur, à cinq ans de travaux forcés) : [http://elpais.com/diario/1984/06/17/internacional/456271217\\_850215.html](http://elpais.com/diario/1984/06/17/internacional/456271217_850215.html) (consulté en janvier 2014).

<sup>74</sup> En avril 1980, après avoir appris son limogeage, Ben Ali « rentre chez lui au quartier du Belvédère avec la voiture de fonction, fonction dont il venait d'être déchargé. Cette voiture est équipée d'un radio-téléphone et d'une installation complexe permettant au directeur de la Sûreté nationale de suivre les opérations en cours. Abdelhamid Skhiri, directeur des Services spéciaux, s'étant rendu compte de la méprise, téléphone de suite au chauffeur et lui intime l'ordre de débarquer son hôte et de rejoindre le ministère. A cet instant, la voiture se trouvait à hauteur du kiosque Agil au bout de l'Avenue Mohamed V. Ben Ali rejoint son domicile à pied, à la rue du 1er juin, au quartier du Belvédère à la lisière du centre-ville de Tunis. Moins de quatre ans plus tard, Ben Ali réintègre pour la seconde fois la direction de la Sûreté nationale, à la suite des « émeutes du pain ». Abdelhamid Skhiri est aussitôt traduit devant un tribunal pour des futilités et jeté en prison » dans ZMERLY (A.), Ben Ali le ripou : <http://fr.slideshare.net/forchita/benaliripou> (consulté en janvier 2014).

<sup>75</sup> BESSIS (J.), Maghreb : La traversée du siècle, Editions L'Harmattan, 1997, p. 465.

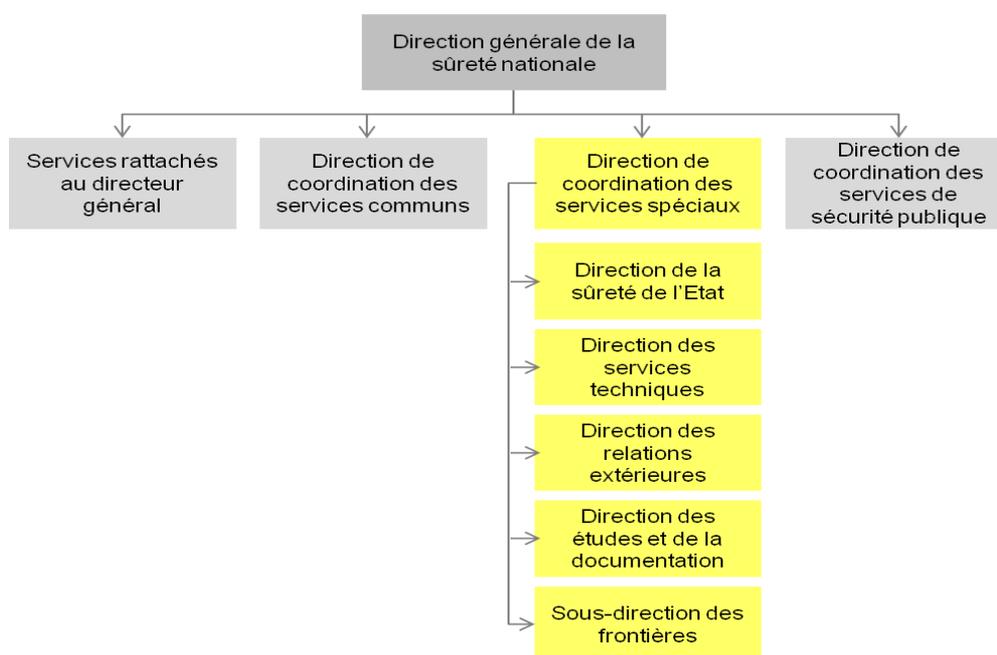
<sup>76</sup> Dans la nuit du 6 novembre 1987, Zine el Abidine Ben Ali, Premier ministre et ministre de l'Intérieur, fait certifier par sept médecins que le président Habib Bourguiba est dans l'incapacité de gouverner. Il s'appuie sur l'article 57 de la Constitution qui prévoit, en cas de vacance de la présidence, que le Premier ministre lui succède. Ce coup d'Etat médical porte Ben Ali au pouvoir pour 23 ans jusqu'à la chute de la dictature le 14 janvier 2011.

De 1987 à 1992, le poste de ministre de l'Intérieur fut particulièrement instable. En moins de quatre ans, se succéderont quatre ministres de l'Intérieur : le Colonel Habib Ammar, Chedli Neffati, le Général Abdelhamid Echeikh et Abdallah Kallel<sup>77</sup> qui, lui, restera en poste jusqu'en 1995. Au ministère de la Défense, après Abdallah Kallel et Habib Boularès, c'est Abdellaziz Ben Dhia<sup>78</sup> qui allait occuper le poste de 1991 à 1996.

Dès 1984, une grande réforme du ministère de l'Intérieur fut mise en œuvre. On assista notamment à une amplification et une promotion des différents services de la Direction générale de la sûreté nationale et, plus particulièrement, des services de renseignements : chaque direction chapeautait entre deux et trois sous-directions et entre trois et six services. De plus, un mouvement de promotion important des agents de la sûreté fut lancé pour, semble-t-il, s'assurer de leur fidélité<sup>79</sup>.

L'ancienne direction des affaires générales qui regroupait en son sein les services de renseignements du ministère de l'Intérieur allait désormais s'appeler « Direction de coordination des services spéciaux », sous la hiérarchie de la Direction générale de la sûreté nationale, comprenant toujours en son sein la Direction de la sûreté de l'Etat et les Renseignements généraux. Le décret n° 84-515 précisait qu'elle « *emploie des brigades opérationnelles et actives ainsi que des cellules et réseaux extérieurs dont la mission et l'organisation sont fixées par décision du ministre de l'Intérieur* ».

Organigramme de la Direction générale de la sûreté nationale en 1984



<sup>77</sup> Abdallah Kallel fut plusieurs fois ministre sous Ben Ali, notamment à l'Intérieur et à la Défense Nationale, puis président de la Chambre des Conseillers. Il était trésorier du RCD depuis 1988, puis membre de son bureau politique et de son comité central. Après le 14 janvier 2011, il fut condamné dans l'affaire Baraket Essahel à quatre ans de prison, ramenés à deux ans par la cour d'Appel, puis libéré au terme de sa peine.

<sup>78</sup> Abdelaziz Ben Dhia fut plusieurs fois ministre sous Bourguiba. Sous Ben Ali, après le poste de ministre de la Défense Nationale, il devint le secrétaire général du RDC. A partir de 1999, il fut nommé ministre d'Etat, conseiller spécial auprès du Président de la République. Après le 14 janvier 2011, il fut mis en détention, puis libéré sous caution trois ans plus tard.

<sup>79</sup> Entretien de Rafik Chelly, 14 et 16 novembre 2013.

Le passage de la dénomination « Direction des affaires générales » à celle de « Direction des services spéciaux » dans les années 1980 signale une plus grande transparence concernant l'existence de ces services. Le terrorisme ainsi que la criminalité transnationale s'installaient, ce qui nécessitait une coopération bilatérale et multilatérale.